

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Voiture de tourisme	F O R D (USA)	Mustang II 5.02Z ou 5.04Z (Ghia)	CH 0287 54
Constructeur	FORD MOTOR COMPANY, Dearborn, Michigan (USA)		
Identification	"Mustang II" de chaque côté et à l'arrière du véhicule. - "CH 0287 54" sur plaquette du constructeur		
Plaquette constr.	"5.02Z" ou "5.04Z" (Ghia) devant le No du châssis		
N° du châssis	à gauche, dans la porte		
Ident. du moteur	à gauche, derrière le pare-brise		
Importateur princ.	"Z" à gauche, en haut sur la culasse		
Vehicule homologué	FORD Motor Company (Switzerland) SA, 8006 Zurich / Centre de distribution 4852 Rothrist		
	5F02Z 109137	Signes fixes dans code du type	5.02Z / 5.04Z (Ghia)

Châssis		Moteur	
Nombre d'essieux	2	Marque	F O R D
Direction	mécanique, sur demande assistance hydraulique	Type	2
Transmission	mécanique ou automatique	Construction	V
Nombre de vitesses	4 ou 3	Carburant	B
Frein de service	hydraulique, 2 circuits, AV= disques/AR= exp.interne	Position	avant
Frein auxiliaire	AV= soupape de dosage / AR= limiteur	Retrofroidiss.	eau
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Alésage	92,96
Ralentisseur	-	Course	68,58
Contrôle 2 circ.	par différence de pression, lampe-témoin séparée	Cylindrée	2792
		Puissance en CV	98,7 SAE-net
			à t/min 4600
		Bruit	E2 dB/A à t/min 4600
		Silencieux	2=300x210x95 1=460x290x130 2 sorties
		Mesure des gaz	1,0 % CO à 850 t/min + ECE 15 *
		Déparasitage	OCE annexe 8 chiffres 3 + 4 "D"

Carrosserie		Poids	
Nombre de portes	2	avant	735
Ceintures sécurité	FORD (USA)	arrière	625
Cale	-	total	1360
Antivol	verrouillage de la direction	Charge utile	95
		Poids total	830
		Garantie fabr.	-
Nombre de places	t 4 av 2	Dimens. pneus	ER 78 - 13
		Ply / bar	- / 2,0
		Charge	970
		pour V max	180
Dimensions	int. ext.		
Longueur	4450	Empattements	2450
Largeur	1800		
Hauteur	1300	Voie	av 1420 ar 1420
Porte à faux	lat. av	Voies	av - ar -
	1010		
	ar 990	Braquage	g 10450 d 10450
Distance volant - vers l'avant du véhicule			
		Garantie poids remorquable avec frein	
		Garantie poids remorquable sans frein	
		Garantie poids de l'ensemble	
		Poids remorquable testé	
		Vitesse maximale selon le constructeur	161 km/h
		Vitesse maximale testée	km/h

§) Equipement	
Feux de route	HCR H4 (E)
Feux de croisement	HCR H4 (E)
Feux de position	A (E) dans HCR
Feux rouges	SAE-A-IR 2S 2T-74 MG
Feux stop	SAE-A-IR 2S 2T-74 MG
Clignoteurs	av SAE IP-75 MG - ar voir feux rouges
Catadioptres	av - mi ar I (E)
Feux de gabarit	av - mi ar -
Feux complément.	-
Eclairage plaque	1/ séparé, au centre
Essuis-glace	2 balais avec/ sans lave-glace
Avertisseurs	1/ PoMoCo Lo

Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Voiture de tourisme		
Marque et type	F O R D (USA) Mustang II		
Homologation N°	CH	0287 54	
Carrosserie	limousine		
Places	total	4	avant 2
Poids à vide	1360	Carburant	3
Charge utile	-	CV-impôt	14,22
Poids total	1765	Cylindres	2702

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

* Mesure des mgz : la vignette ECE-15 se trouve à gauche dans la porte, à côté de la plaquette du constructeur

Variante de pneus : BR 70 - 13 charge AV et AR 970 (2,0), V-max 180 km/h
 CR 70 - 13 950 (1,7) 180 km/h
 175 SR 13 990 (2,2) 180 km/h
 185 SR 13 1000 (2,0) 180 km/h

Variante de jantes : 5 JJ x 13 (acier) voies 1420 mm / 5 1/2 JJ x 13 (acier ou aluminium) voies 1430 mm

§) Equipement : modifications par l'importateur:

Feux de route et de croisement : sont remplacés par des HCR H4 + A (E)

Feux de position : trop éloignés des bords, sont débranchés et remplacés par A (E) dans HCR

Clignoteurs avant : trop éloignés des bords, admis selon décision DEP du 13.11.72

arrières : ampoules de 15 watts exigées

Feux rouges/stop : ampoules de 5/18 watts exigées

Catadioptres : originaux non étanches; il en est monté 2 complémentaires I (E)

Nombre de watts exigés: un autocollant avec indication du nombre de watts exigé doit être apposé sur tous les dispositifs dont les ampoules d'origine doivent être remplacées.

Lieu et date de l'homologation

Homologation fédérale des types de véhicules

√ Bellach, 18.10.74